APRÈS ART. 65 N° 20003

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 20003

présenté par M. Ratenon

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.